

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Double diplômes internationaux</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		





LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme PASSAU									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
<b>Pour les étudiants entrants de Passau</b>															
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	210	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL 1 (les contrats)</b>				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF 1</b>				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT PENAL GENERAL</b>				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES FINANCES PUBLIQUES</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE</b>													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			5.5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>								CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	180	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				6		Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			3	Non		CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES</b>				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT FISCAL</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H

